AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0292
FR0000039620-FS0097

31 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 janvier 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 janvier 2018, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 022 221 actions MERSEN[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,60% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 107 286 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 28 393 762 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.